

Quelle a été au moyen âge en France la langue des sermons ? Ont-ils encore été prononcés en latin à l'époque où le peuple avait oublié cet idiome et ne parlait plus que le roman, la langue vulgaire ? Ou bien les prédicateurs s'exprimaient-ils dans la langue du peuple pour expliquer l'Évangile et les dogmes ? Ce problème a soulevé de longs débats et qui ne semblent pas encore clos. Sans entrer dans les détails, je me bornerai à indiquer les solutions qu'on a cru trouver jusqu'à ce jour. Deux opinions contradictoires sont en présence. Dans son admirable ouvrage *La Chaire française au moyen âge, spécialement au XIII^e siècle*¹, M. Lecoy de la Marche, le savant archiviste aux archives nationales, après de longues et patientes recherches, arrive à ce résultat : « *Tous les sermons adressés aux fidèles, même ceux qui sont écrits en latin, étaient prêchés entièrement en français ; seuls, les sermons adressés à des clercs étaient ordinairement prêchés en latin.* » M. l'abbé Bourgain², professeur à l'université catholique d'Angers, reprend la thèse en l'élargissant et s'applique à démontrer qu'au douzième siècle, et même longtemps avant, le français était la langue des sermons populaires. Il résume ses conclusions en ces termes : « *Au peuple et aux frères laïcs on prêchait en langue vulgaire, — aux clercs, aux moines, aux religieuses, aux écoliers on prêchait ordinairement en latin.* » M. Hauréau, un des distingués collaborateurs de l'Histoire littéraire de la France³ repousse ces conclusions comme n'étant pas suffisamment fondées. « Nous avons en latin la plupart des sermons qui ont été transmis, comme ayant été prononcés dans l'espace de cinq siècles, du onzième au seizième, les dimanches et les jours fériés, devant le peuple mêlé des fidèles. Est-il donc vraisemblable qu'après les avoir recueillis en français, on les ait constamment traduits en latin ? . . . En outre, il y a des thèmes, comme ceux de Nicolas de Gorran, composés au treizième et au quatorzième siècle, pour aider les prédicateurs à rédiger promptement, la veille des dimanches, des

¹ *La Chaire française au moyen âge spécialement au XIII^e siècle* par A. Lecoy de la Marche, deuxième édition Paris. Renouard-Laurens, 1886.

² *La Chaire française au XIII^e siècle d'après les manuscrits*, par l'abbé L. Bourgain, Paris, Palmé, 1879.

³ *Histoire littéraire de la France* XXVI, 388.

fêtes, les sermons qu'ils devaient réciter le lendemain. Or ces thèmes sont en latin. Enfin, sous le titre de *Sermones parati, Dormi secure*, nous avons des sermons achevés, à l'usage des curés indolents, ou justement dé-fiant d'eux-mêmes; et ces sermons livrés tout prêts à la paresse, à l'insuffisance, sont, comme les thèmes, rédigés en latin. Au premier abord l'opinion de M. Lecoy de la Marche semble être la vraie, la seule admissible: En effet, il paraît naturel de se servir devant l'auditoire de l'idiome qu'il comprend. Néanmoins deux faits indéniables, pour ainsi dire brutaux, ne permettent pas d'adopter dans toute sa rigueur la thèse soutenue par M. Lecoy de la Marche. D'abord comment s'expliquer le fait que le moyen âge nous a laissé des milliers de sermons latins, de nombreux sermonnaires latins? Je réitère, on le voit, l'objection de M. Hauréau, qui me semble parfaitement fondée. D'autre part nous ne possédons pas un seul sermon français, dont l'originalité soit évidente, assurée, incontestée; enfin il n'existe pas un sermonnaire écrit en roman.

Et les sermons du XII^e siècle en vieux provençal, connus aussi sous le nom de *Sermons Limouzins*?¹ Quand on examine un morceau de littérature religieuse du moyen âge, il faut toujours se demander: Quel est l'original latin? M. Frederick Armitage, qui a publié les sermons provençaux du XII^e siècle, émet l'opinion que voici:² «Tout nous conduit à voir dans ces sermons des notes en provençal prises par un auditeur d'un sermon latin Les *Sermons Limouzins* me paraissent donc être originaux, puisqu'il ne sont pas des traductions; mais ils ont été suggérés par des sermons latins.» L'opinion de M. Fr. Armitage est appuyée par de sérieux arguments, qui me paraissent irréfutables.

Que tous les sermons français, que nous possédons, entre autres ceux de St. Bernard, soient des traductions du latin ou remontent à des originaux latins, semble un fait acquis. Ces traductions sont parfois littérales, et souvent le traducteur n'a pas entendu l'original latin: sa traduction est fautive et même inintelligible.³ Enfin le fait que quelques rares sermons latins sont précédés ou suivis des mots: *in gallico, gallice, in vulgari, ad populum*, autorise-t-il de généraliser la conséquence qu'en tire M. Lecoy de la Marche, que tous les sermons adressés aux fidèles, même ceux qui sont écrits en latin, étaient prêchés en français? Nous ne le croyons pas, la conclusion nous semble imprudente.

¹ Sermons du XII^e siècle en vieux provençal publiés par Frederick Armitage Heilbronn, Henninger, 1884.

² Voyez les chapitres 2 et 3 de l'introduction des «Sermons du XII^e siècle etc.»

³ Voyez 1) Li Sermon St. Bernard. Romanische Forschungen von Karl Vollmöller, II. Band. Altfranzösische Uebersetzung des XIII. Jahrh. der Predigten Bernhard von Clairvaux, herausg. von Wend. Förster. 2) Predigten des H. Bernhard in altfranzösischer Uebersetzung, herausg. v. Ad. Schulze. (203. Publication des Litterarischen Vereins in Stuttgart 1894.)

L'autre raison qui défend d'admettre dans toute leur étendue les propositions de M. Lecoy de la Marche réside dans le principe de l'unité, de l'homogénéité sur lequel se base la liturgie de l'Eglise. Le latin est la langue sacrée de l'Eglise, et l'Eglise est essentiellement et foncièrement conservatrice. La majeure partie du service divin se fait encore de nos jours en latin. Le peuple comprend-il mieux aujourd'hui qu'au moyen âge? Non. Et pourtant la messe, tous les offices enfin continuent à se faire en latin. Le principal sermon était le sermon sacré, appelé aussi prône; il faisait partie de la messe et avait pour objet l'explication du texte sacré qu'on venait de lire aux assistants. Or rien ne nous autorise à croire que le prêtre, par égard pour la partie de l'auditoire qui n'entendait pas le latin, se soit servi d'un autre idiome que celui dans lequel se disait le reste de la messe. Si la règle avait été de prêcher toujours en français quand on s'adressait au peuple, comment s'expliquer par exemple ce passage dans le soi-disant sermon en vers de Guichard de Beaulieu (XII^e s.)¹

Jo leraï le latin, si dirrai en romanz.

Cil qui ne set grammaire ne soit nient dotanz

De co que jo dirai.

Si l'usage avait été de parler au peuple en français, on ne comprendrait pas bien ce que veut dire: «je laisserai le latin.» Ces mots n'ont-ils pas tout à fait l'air d'une explication, et vis-à-vis des lettrés, d'une excuse? «Jo leraï le latin» veut dire: on vous parle d'ordinaire en latin, mais vous ne le comprenez guère, je m'en vais faire exception à la règle et vous «dire en romanz.» C'est insolite ce que je fais, c'est anormal, je le sais bien, car un bon sermon doit se faire en latin, mais je tiens avant tout à être compris. Je prends donc la liberté de rompre avec l'usage pour cette fois-ci.

Les deux derniers couplets d'un autre sermon en vers,² auquel Suchier donne le titre de «*Grant mal fist Adam*», suggèrent des réflexions semblables:

127

A la simple gent
Ai fait simplement
Un simple sarmum.
Nel fis as letrez,
Car il unt assez
escriz et raisun.

¹ Le Sermon de Guichard de Beaulieu (Anonyme) Paris, Techener 1834.

² Reimpredigt herausg. von H. Suchier in der Bibliotheca Normannica. Halle. Niemeyer. 1879.

Por icels enfan
Le fis en Romanz
Qui ne sunt letre ;
Car mielz entendrunt
La langue dunt sunt
Dès enfance usé.

Ces vers ne contiennent-ils pas aussi une excuse vis-à-vis des lettrés de s'être servi du français dans son sermon ? A quoi bon s'excuser, si l'usage est de parler en français au peuple ?

Il n'y a d'ailleurs aucun bref d'un pape, aucun édit d'un concile prescrivant de ne prêcher au peuple qu'en langue vulgaire. Bien au contraire, Innocent III, dans un bref de 1199 condamne une traduction des Évangiles en français et en ordonne la destruction ; quelques autres livres contenant des commentaires français sur les Évangiles sont aussi brûlés. « On vit un grand danger à laisser des laïques connaître directement, et sans être guidés et éclairés par les prêtres, les sources de la foi catholique . . . et de fait la lecture de Nouveau Testament en langue vulgaire fut dans le midi un des aliments principaux, comme un des grands attrait, de l'hérésie vaudoise et albigeoise ». ¹

On comprend que, dans ces conditions, l'Église n'ait pas favorisé l'extension du français. Est-ce à dire qu'on n'ait pas prêché en roman ? Je me garderai bien de nier l'évidence. Il est sûr, et M. Lecoy de la Marche le prouve bien, qu'on a éclairé, édifié le peuple dans la langue qu'il entendait. Ces sermons populaires, qui sont, pour ainsi dire, extraliturghiques, étaient naturellement plus élémentaires, appropriés au public auquel ils étaient destinés ; le vocabulaire français n'offrait d'ailleurs pas les ressources qu'avait le latin. « Avec les laïques il faut tout préciser et mettre les points sur les i, afin que la parole sacrée soit pour eux claire et lucide comme la pierre d'es-carboucle ». ²

Je me résume : La langue officielle et usuelle du sermon, c'est le latin : la masse des sermons latins que le moyen âge nous a légués, l'absence de sermons composés originairement en français, le caractère enfin de la liturgie en font foi. Toutefois il n'y a pas de doute que, par concession, on n'ait prêché en français au peuple. Le sermon français était simplement toléré.

Je me range donc plutôt à l'avis de M. Hauréau. M. Lecoy de la Marche n'a pas réussi à me convaincre qu'on ait *toujours* prêché en français, quand on s'adressait au peuple, ce qui équivaldrait à admettre la prépondérance du sermon français sur le sermon latin aux douzième et treizième siècles.

¹ La littérature française au moyen âge par G. Paris, Paris Hachette 1888 p. 202.

² Lecoy de la Marche p. 251 (La Chaire franç. au M. a.).

Il n'est pas étonnant, il est même très naturel que le moyen âge qui rimait tout, ait également rimé des sermons¹. «Les sermons rimés, dit Lecoy de la Marche, sont moins un genre qu'une forme particulière de prédication. Bien qu'on en rencontre un certain nombre, ils sont réprouvés en général par la didactique. On ne les regarde pas comme une œuvre utile et sérieuse; ils sont, pour ainsi dire, extraliturghiques. L'orateur sacré, selon Pierre de Limoges, doit s'efforcer de parler au cœur de ses auditeurs et ne pas imiter ceux qui visent à chatouiller l'oreille, à la charmer par la cadence et le langage des poètes». — «La chaire, dit l'auteur d'un traité anonyme, ne peut admettre des paroles puériles ou bouffonnes, ni des combinaisons de rythmes, ni des consonnances métriques, ayant pour but de séduire l'oreille plutôt que de former l'esprit; c'est là une prédication du théâtre, ennemie des âmes.» Il est donc probable que les sermons en vers n'ont pas eu les honneurs de la chaire: on les lisait dans les châteaux, sur les places publiques; car, la plupart du temps, ils étaient l'œuvre de trouvères.

A proprement parler, les productions littéraires qui nous sont parvenues sous le titre de *sermons* ou qui ont été publiées sous ce titre, ne sont guère que des poèmes religieux et moraux. Les deux plus anciens sermons que nous possédions sont du commencement du XII^e siècle.² Ils ont été publiés pour la première fois en 1834. Le *Sermon de Guichard de Beaulieu* n'est qu'une longue et souvent ennuyeuse jérémiade sur les vices et les travers du siècle, écrite par un homme du monde pénitent. L'autre sermon, qui commence par «*Grant mal fist Adam*» se divise en deux parties. La première contient un abrégé de l'ancien Testament, la seconde est une longue déclamation sur la vanité de cette vie et sur l'importance de la vie céleste.

On a publié, depuis, un certain nombre de produits poétiques analogues, qu'on a classés, sans trop de raison, dans la catégorie de sermons en vers.³ Le morceau que je vais mettre au jour ressemble assez, je dirai même plus que tous les autres qui ont paru jusqu'à ce jour, à un sermon par le but qu'il poursuit, par les idées qu'il développe et surtout par le mouvement oratoire dont il est animé. Il porte le caractère d'un poème qui a été fait pour être «dit». Il a pour sujet les plaies du genre humain, voilà pourquoi je l'ai intitulé «le Sermon des Plaies». J'ai trouvé ce sermon dans un manuscrit de la Bibliothèque de Mons en Belgique. Ce manuscrit en parchemin, à reliure et pagination modernes est formé par la réunion de deux fragments

¹ Lecoy de la Marche p. 279. 280 (La Chaire française au M. a.).

² Voyez page 3 et 4 dans les notes.

³ Hist. lit. de la Fr. XXIII 251—285; Lecoy de la Marche (la Chaire fr. au M. a. 281-287 Reimpredigt herausg. v. Suchier, Halle 1879; La lit. fr. au M. a. par G. Paris. Paris 1888. Notes bibliographiques 153 (page 271, 272); Sermon du XIII^e s. publ. par M. C. Hippeau, Paris, Champion.

écrits de deux mains différentes. Chaque page est à deux colonnes, à 33 vers la colonne en moyenne; l'écriture accuse par son caractère la fin du XIII^e siècle, elle est soignée et d'une lecture très facile. Les lettres ont de 2 1/2 à 3 1/2 mm. de haut. La première partie est incomplète du commencement et de la fin, la seconde seulement de la fin. Celle-là contient: 1) un fragment du roman des Sept Sages (feuillet 1—17). 2) Marque le fil Caton (18—80); les feuillets 18 et 30 sont enrichis par d'assez belles miniatures coloriées. 3) le Sermon des Plaies (feuillet 80, deuxième colonne du recto—81). Il semble que le No. 3 n'ait été copié que pour remplir quelques pages du manuscrit qui restaient vides. La seconde partie contient «les Tournois de Chauvenci,» roman écrit en 1285 par Jacques Bretex.

Le *sermon des plaies* est écrit en quatrains alexandrins monorimes, forme fréquemment employée dans la poésie religieuse, et notamment dans les prières. La versification est correcte, les vers bien rythmés, la césure rigoureusement observée, la rime souvent riche. On trouve parfois des chevilles. La langue est celle du treizième siècle: la flexion casuelle est encore intacte. Les rimes en s(z) permettent de placer l'époque de la composition au commencement du siècle et de considérer le morceau dans sa forme actuelle comme un rajeunissement. Les traits dialectaux m'autorisent à classer le sermon parmi les productions du dialecte lorrain. Les rimes en *ans*: *ens* et *andre*: *endre* etc., l'absence de *ca* et de *chie* excluent les dialectes anglo-normand et picard; les dialectes de l'Isle de France et de la Champagne n'admettent pas des formes comme *date* = dette, *marvillous* = merveilleux; ces formes, particulières au dialecte lorrain, se trouvent aussi dans les *Sermons de St. Bernard*:¹ XXII, 6: la varge; XXII 40: a totes celes barbiz; XXII, 41: iu tramaterai (à côté de trametoit: XXIII, 5) XXII, 52: tramattent; XXII, 55: il radrazat les essaranz; XXIII, 8: les viez botalles etc. Enfin nous rencontrons le signe caractéristique des dialectes de l'est: *ei* de *atem*, *atum*: *povretei*, *charitei*, *estei*, *contei*.

Nous ne possédons pas l'original de notre poème. Notre copie est loin d'être correcte, elle présente de nombreuses lacunes de mots, d'hémistiches et de quatrains entiers. La négligence, l'ignorance et surtout les distractions du copiste ont rendu la seconde moitié du sermon en partie inintelligible. La reconstitution du texte défiguré est impossible, pour le moment, car il n'existe pas d'autre copie ou rédaction du poème. Les passages obscurs ne pourront être éclaircis, les moyens de contrôle et de correction faisant défaut. Il est possible que notre copiste ait eu entre les mains une copie défectueuse:

¹ Voyez l'édition d'Ad. Schulze (203 Band der Publicationen des lit. Vereins zu Stuttgart).

il serait moins coupable alors, mais il n'en resterait pas moins inepte, car il copie, copie toujours sans s'apercevoir que la copie manque de sens.

Le sermon se divise en deux parties. Après avoir indiqué dans l'introduction les quatre vertus que tout bon chrétien doit avoir, le poète développe les idées que lui suggèrent les quatre lettres de l'inscription que portait la croix de Jésus-Christ. Ces quatre lettres, que, par une métaphore singulière, il appelle aussi *plaies*, représentent les quatre vertus principales que Jésus a pratiquées sur la terre : l'humilité, la charité, la patience et l'obéissance. J'ai trouvé dans un sermon de St. Bernard¹ (XI 24—28) intitulé : *die sancto paschae (en la sollempnitéy de paske)* un passage qui présente une analogie frappante avec la première partie de notre sermon. St. Bernard parle également des quatre vertus du Christ : (24) *Il mostret or anceos la pacience et si loët l'umiliteit, il aamplist or anceos l'obedience et si perfeit la chariteit.* (Et voici le texte original latin : *Interim patientiam magis exhibet, humilitatem commendat, oboedientiam implet, perficit caritatem.*) Mais tandis que notre poète met en rapport les quatre lettres de l'inscription de la croix avec les quatre vertus, St. Bernard, par un autre trait d'imagination, continue ainsi : (25) *Des gemmes de ces virtuz sunt aorneies les quatre cornes de la croix, et li chariteiz si est li plus aparissanz, li obedience si est a dextre et li pacience a sinestre, et el perfunt humilitez, qui est li racine de totes les virtuz* (original latin : *his nempe virtutum gemmis quatuor cornua crucis ornantur, et est supereminentior caritas, a dextris oboedientia, patientia a sinistris, radix virtutum humilitas in profundo.*)

Poursuivons la comparaison :

St. Bernard (IX, 26—27).

Sermon (v. 41—56.)

1) . . . quant il *humles* fut encontre les laidenges des Geus

1) *Humilites* fu dieus. . . quant li Jui le present. . .

2) *pacienz* encontre les *plaies*, quant om le pugnivet et per dedenz de langues et per defuers de clos.

2) Puis endura les cous, les achier et l'estendre,
En pure *pacience* et sanz felon mot rendre. . . .

3) Et en ceu fut perfaite li *charitez* qu'il son airme mist por ses amins

3) De ce devroit-il bien le monde souvenir qu'il soffri an *amant* lou travail de morir. Force d'*amors* li fist l'arme dou cors partir.

4) et assumeie li *obedience*, quant il elignat son chief et rendit ainrme *obediens* enjesqu' a la mort.

4) . . . il fu *obedienz*. A cui? Aus faus Juis deloiaus et puans. Car il soffri la croix a lor commandemens.

¹ Bibliothek des lit. Vereins in Stuttgart B. 203, Predigten des h. Bernhard, herausg. von Ad. Schulze 1894.

L'analogie entre les deux passages est évidente. Faut-il en conclure que notre poète se soit inspiré de St. Bernard? Je crois que ce serait se risquer trop loin. Mais on peut admettre que les quatre vertus fondamentales du Christ étaient traitées de préférence dans les sermons du moyen âge et dans la poésie religieuse.

Dans la seconde partie de son sermon, se rattachant aux cinq plaies du Seigneur, l'auteur oppose les défauts de l'homme aux vertus du Christ. Les cinq plaies du Seigneur ont une signification symbolique, elles représentent les cinq plaies de l'humanité. Les deux premières plaies sont le péché en général et le manque d'amour envers le prochain; nous ne savons rien sur la troisième plaie, le manuscrit présentant une lacune d'au moins un quatrain; la quatrième c'est l'oubli de Dieu. Quant à la cinquième, il est difficile de l'indiquer: c'est peut-être la vanité, l'insuffisance de la foi.

Cette division ne brille guère par la logique, tant s'en faut. La manière dont le sujet est traité est tout aussi bizarre que le sujet lui-même. Le moyen âge est l'époque des contrastes vifs, accentués: l'ascétisme et le libertinage s'y coudoient, le sublime et le grotesque s'y touchent sans cesse. Voici par exemple un passage de notre poème qui est bien dans le goût de l'époque. Dans une tirade d'une éloquente simplicité et inspirée par un souffle de foi naïve et touchante, le poète se plaint amèrement de l'oubli dans lequel le Seigneur est tombé:

Les genz oblient dieu. Certes trop i mesfont
Quant il oblient dieu por les delis dou mont.
De grant amor li vient, quant il ne nos confont
De cel foudre ardant, qui vient du ciel amont.
Obliez est li sires, obliez, obliez¹
Et de clers et de lais! trop en voi d'aveuglez!

¹ Cette répétition du verbe «oublier» se trouve aussi dans le passage suivant des sermons de St. Bernard publiés par W. Foerster (Romanische Forschungen, II. Band, Erlangen 1886) XII, p. 55. Nen est donkes mies apparilliez li cuers de celui ki at *obliet* a maingier son pain. anz est sas et sen sanc. Mais cil est aparilliez et nen est mies: ki obliet celes choses ki daier sunt: et si s'estent en celes ke davant sunt. Or pues neoir k'il est uns *obliemenz* qui fait a fuir: et uns *obliemenz* ki fait a enseure. . . . Ancuens est ki at *obliet* deu son creator et ancunsest ki ades l'at davant luy en son esuart: ensi qu'il a *oblieit* som peule et la maison de som peire. Cil *obliet* les choses celestiennes: et cist celes choses ke sunt sor terre . . . cist celes choses c'um voit. et cil celes c'um ne voit. eist celes choses ke seyes sunt: et cist celes ke Ihesu-Crist sunt . . . li uns et li altres est *oblious*. mais li uns at oblieit Jherusalem: li altres Babilone. Si uns at oblieit celes choses k'a encombrement sunt . . . li altres at oblieit celes choses ke deliurent et k'il ne covient mies oblier . . .

C'est «plus que deloiaus», s'écrie-t-il: car

Dieus fist les grans mervelles por nos touz faire saus.

Car il fist par amours ·V· tres maarvillus saus.

Le premier fu du ciel de trestout le plus haut

Quant il vint en la vierge sanz ire et sanz asaut.

Le second saut «fu en la creche», le troisième «en la croix», le quatrième «en enfer» et le cinquième «en paradis.» Après cette énumération, les sauts sout commentés et accompagnés de réflexions.

Le style du morceau est inégal et ne répond pas toujours à la noblesse des sentiments; tantôt il est naturel et clair, tantôt diffus et embarrassé. A la naïveté, la simplicité succèdent la recherche subtile, les rapprochements forcés. Les nombreuses lacunes rendent beaucoup de passages, et notamment la dernière partie relative à la cinquième plaie, obscurs et même inintelligibles.